

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 octobre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_59</b>
<b>Date de convocation : 30 septembre 2020</b>

**Objet : Demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2021 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne**

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Secrétaire de séance :**

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

**Vu :**

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La délibération n° 2016\_36 du Comité syndical du 26 mai 2016 ;
- Les travaux menés par le Département des Hautes-Alpes et le Parc naturel régional du Queyras sur le secteur du Col Agnel qui justifient une sensibilisation et une information sur le terrain ;

**Considérant :**

- Que le Parc naturel régional du Queyras souhaite maintenir l'effort de sensibilisation des visiteurs en période estivale sur des secteurs à enjeux (vallon de Bouchouse et Col Agnel) et l'étendre à d'autres secteurs (lacs Miroir et Sainte-Anne, Clapeyto et lac de Souliers, Malrif...) ;

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020  
Reçu en préfecture le 07/10/2020  
Affiché le  
ID : 005-250500600-20201006-2020\_59-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 octobre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_59</b>
<b>Date de convocation : 30 septembre 2020</b>

**Objet : Demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2021 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne**

- Que le Parc naturel régional du Queyras peut solliciter une aide financière pour la réalisation de cette action auprès de la Région SUD Provence – Alpes – Côte d'Azur et du Département des Hautes-Alpes.

**Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 27</b>
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0
Nombre de membres présents :	16	Pour : 27
Nombre de membres représentés :	06	Abstentions : 00

D'approuver ou d'engager la demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2021 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT ou TTC*		Recettes		%
Frais de personnel	10 000 €	Région Provence Alpes Côte-d'Azur	8 000 €	58 %
Frais de déplacement	1 200 €	Département des Hautes-Alpes	3 000 €	22 %
Matériel individuel (fonctionnement)	700 €	Autofinancement	2 750 €	20 %
Equipement (investissement)	1 850 €			
<b>Coût total</b>	<b>13 750 €</b>	<b>Coût total</b>	<b>13 750 €</b>	

\*HT lorsqu'il s'agit de dépenses d'investissement ouvrant droit à récupération de TVA

TTC lorsqu'il s'agit de dépenses de fonctionnement et toutes dépenses n'ouvrant pas droit à récupération de TVA

De solliciter les financements auprès de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur et du Département des Hautes-Alpes.

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

